

Formation professionnelle : des avantages... la clé de la réussite !

Devant la recrudescence des succursalistes et autres grands magasins, l'indépendant se doit de réagir, comme le disait Jean-Pierre Gallois dans son étude présentée le 9 juin 2008 à Saint-Germain-en-Laye. Le métier de commerçant indépendant c'est : se positionner, communiquer, fidéliser, animer, gérer, s'informatiser, manager, acheter, aménager, stocker, vendre et penser à l'avenir...

Souvent seuls dans leur boutique, nombre d'entre vous perçoivent la formation professionnelle, comme quelque chose de contraignant et d'inutile. Mais pour ceux d'entre vous qui ont suivi nos formations j'entends souvent : « la formation m'a permis de me poser les bonnes questions, d'acquérir de nouvelles compétences, d'enrichir mon savoir-faire, de m'ouvrir à d'autres perspectives, d'échanger avec des collègues, ça fait du bien ! et puis je croyais bien faire, maintenant, je vais faire encore mieux et tout de suite ! ». Quant à vos salariés, êtes-vous sûrs qu'ils n'ont pas besoin de compléter leurs compétences ou bien d'en acquérir de nouvelles ?

Ne pas se former, c'est aussi accepter de verser, chaque année 0,40 % de votre masse salariale (16 € minimum et 177 € de contribution moyenne par entreprise de moins de 10 salariés) pour RIEN !

En 2007, 18457 entreprises de notre branche ont cotisé aux Agefos-pme (organisme collecteur désigné par la Branche pour la formation professionnelle de vos salariés) et seulement 10 % d'entre elles ont profité de leur **budget annuel de 1.600 € HT sur le plan de formation (Agefos-pme) !**

Le nombre total de salariés de ces entreprises cotisantes à Agefos-Pme était en 2007 de 46941 salariés dans les entreprises de moins de 10 salariés : **seulement 3180 ont été formés et en majorité dans des entreprises de 1 à 2 salariés !** Ce n'est pas mieux dans les entreprises de plus de 10 salariés ; seulement 627 stagiaires sur 14534 salariés !

Rappelons aussi l'existence du DIF : Le droit individuel à la formation (DIF) est un autre mode d'accès à la formation créé par la loi du 4 mai 2004. Nous avons constaté que ce droit reconnu au salarié **est méconnu par les employeurs et peu utilisé par les salariés.**

Il permet pourtant à chaque salarié de se constituer un capital de temps de formation de 21 heures par an cumulables sur 6 ans dont il peut demander le bénéfice à l'employeur.

Sur 46941 salariés seules 293 personnes ont été formées dans le cadre du DIF (entreprises de moins de 10 salariés) et sur 14534 salariés dans les entreprises de plus de 10 salariés seuls 73 salariés l'ont été !

Attendez-vous que vos salariés vous réclament les 126 heures ?

Vous êtes dirigeant non salarié, vous avez aussi un budget formation attribué par AGEFICE ! Votre contribution versée à la CCI, au Medef ou à la CGPME vous donne accès à un budget de **800 € par an** pour votre propre formation.

Formations proposées sur le second semestre 2008 par la FNH :

Mieux acheter = mieux vendre

Le 6 octobre 2008 ou le 10 novembre 2008

Coût de la formation 280 € HT par stagiaire (remboursement Agefice : intégralité* - remboursement Agefos-pme : 240 € HT par stagiaire*).

Animer sa boutique

Les 17 et 18 novembre 2008

Coût de la formation 599,50 HT par stagiaire (remboursement Agefice : intégralité* – remboursement Agefos-pme : intégralité*).

Typologie clients, accueil et techniques de vente

Les 20 et 21 octobre 2008

Coût de la formation 599,50 € HT par stagiaire (remboursement Agefice : intégralité* – remboursement Agefos-pme : intégralité*).

Manager son équipe de vente

Les 24 et 25 novembre 2008

Coût de la formation 599,50 € HT/717 € TTC par stagiaire (remboursement Agefice : intégralité* – remboursement Agefos-pme : 30 € HT/Heure/stagiaire*).

**dans la limite du plafond annuel encore disponible à la date du stage*

Il faut donc en finir avec arguments comme « Les formations ? Pour quoi faire ? », « Les formations ça coûte cher » ou encore «les formations FNH c'est à Paris, c'est trop loin et le transport coûte cher », ou « les formations... je me forme tout(e) seul(e), je n'en ai pas besoin » ...

Utilisez vos budgets, profitez de vos avantages, formez-vous et aidez vos salariés à se former et à devenir plus compétents !